

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du mardi 12 avril 2022 à 20 h 30 – lieu : Dollon

### Ordre du jour :

#### 1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.1 – Adoption de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- 1.2 – Base de loisirs :
  - 1.2.1 Désaffectation d'un bien ;
  - 1.2.2 Avenant à la convention de mise à disposition.

#### 2. AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1 – Vote des Comptes de Gestion 2021,
- 2.2 – Vote des Comptes Administratifs 2021,
- 2.3 – Affectation des résultats 2021,
- 2.4 – Vote des taux de fiscalité 2022,
- 2.5 – Produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) pour 2022,
- 2.6 – Créances éteintes,
- 2.7 – Subvention de fonctionnement 2022 à l'Office de Tourisme des Vallées de la Brayre et de l'Anille,
- 2.8 – Budget 2022 – décision modificative n° 1 du Budget Principal,
- 2.9 – Budget 2022 – création d'une autorisation d'engagement « dépenses imprévues »,
- 2.10- Tarifs de la Base de Loisirs Intercommunale.

#### 3. PETITE ENFANCE

- 3.1 – Demande de subventions 2022 auprès de la CAF (*modification de la délibération n° 20220223 du 24/02/2022*).

#### 4. VOIRIE COMMUNAUTAIRE

- 4.1 – Attribution du marché de services pour fauchage, débroussaillage des dépendances de la voirie communautaire – campagnes 2022-2023-2024.

#### 5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 – Avancement de grade 2022 – suppression et création de poste.

#### 6. INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Questions et informations diverses.

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 06 avril 2022

Date d'affichage : 06 avril 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 42

Présents : 31 Votants : 35

#### Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PITOOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

#### Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel  
 M. FOUCAULT Yves  
 M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à Annie NELET  
 M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT  
 M. MORIN Sébastien  
 M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT  
 M. PARIS Hubert  
 M. PLUT Jean-Claude  
 M. POTTIER Louis  
 Mme HAUSSON Françoise donne pouvoir à Catherine MENU  
 Mme RENARD Candy

Mme Catherine MENU est nommée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président. La bienvenue est souhaitée à Mme BESNIER.

Le PV du dernier Conseil Communautaire du 24 février 2022 a été approuvé à l'unanimité.

## **I) Affaires Administratives**

### **1.1 – Adoption de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 à L. 153-48 du code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 28 janvier 2021

La procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme a été engagée afin de corriger une erreur matérielle portant sur le périmètre ULc correspondant au camping de Bessé-sur-Braye.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées ont été mis à disposition du public pendant un mois, du 24 janvier 2022 au 25 février 2022.

Aucune observation n'a été déposée lors de la mise à disposition.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **TIRE** un bilan favorable de la mise à disposition.
- **APPROUVE** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R. 153-20 et R. 153-21. Elle sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

### **1.2 – Base de loisirs : désaffectation d'un bien**

Vu la convention de mise à disposition de la Base de Loisirs à Lavaré, signée le 20 février 2003 entre la commune de Lavaré et la Communauté de Communes du Val de Braye ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0648 du 12 décembre 2016 portant création de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au 1er janvier 2017 issue de la fusion des communautés de communes du Pays Calaisien et du Val de Braye, avec transfert intégral des compétences transférées des communes aux établissements publics existants avant la fusion ;

Vu l'article L1321-3 du code général des collectivités territoriales stipulant qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés ;

Il est constaté que le terrain de tennis situé à la base de loisirs n'est plus utilisé depuis plusieurs années et n'est donc plus affecté de fait à sa destination première. Il n'est plus en état d'être utilisé en tant que tel, du fait de sa vétusté. Il peut être considéré comme un bien désaffecté.

Il est proposé qu'au titre de l'article L1221-3 du CGCT précisant qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition en application des articles L. 1321-1 et L. 1321-2, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés, le terrain de tennis soit réintégré dans le patrimoine de la commune de Lavaré.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation matérielle du terrain de tennis situé à la base de loisirs
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes à intervenir portant sur la désaffectation de ce bien.

### **1.3 – Base de loisirs : avenant à la convention de mise à disposition**

Vus

La délibération n°46/02 de la communauté de communes du Val de Braye en date du 17 octobre 2002 portant sur le transfert de la base de loisirs de la commune de Lavaré vers l'EPCI,

La délibération en date du 20 décembre 2002 précisant les conditions du transfert,

La délibération 02/03 de la communauté de communes du val de Braye portant sur la signature de la convention de la mise à disposition,

L'arrêté préfectoral 2016-0648- du 12 décembre 2016 portant la création de la Communauté des Vallées de la Braye et de l'Anille au 1<sup>er</sup> janvier 2017 issue de la fusion des ex-communautés de communes du Pays Calaisien et du Val de Braye avec transfert intégral des compétences obligatoires,

La délibération 20220402 en date du 12 avril 2022 de la Communauté des Vallées de la Braye et de l'Anille approuvant la désaffectation du terrain de tennis,

Comme l'autorise l'article 4 de la convention de mise à disposition des biens et équipements de la base de loisirs signée entre le Président de l'EPCI du Val de Braye et le Maire de la commune de Lavaré, en date du 20 février 2003, la signature d'un avenant peut intervenir en cas de nécessité.

Suite au constat de la désaffectation du terrain de tennis, ce dernier n'est plus affecté à la compétence pour laquelle il a été mis à disposition.

Il est proposé la rédaction d'un avenant à la convention initiale, annulant la mise disposition du terrain de tennis, à la Communauté de Communes pour son retour à titre gratuit dans le patrimoine de la commune de LAVARÉ.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention, joint à la présente délibération.

#### **Transcription des échanges**

Il est demandé si cette action implique financièrement la collectivité.

Michel LEROY répond que non, aucun impact financier. Christophe LEDIEU précise que le bien est restitué à la commune de Lavaré qui a un projet de création de city parc.

Il est demandé si la base de loisirs va profiter de ce projet, M LEDIEU répond que oui, et M LEROY estime que c'est un point positif.

## **II) Affaires Financières**

### **2.1 – Vote des Comptes de Gestion 2021**

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que les Etats de l'Actif, les Etats du Passif, les Etats des Restes à Recouvrer et les Etats des Restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés par l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour les budgets suivants :

**VOTE** par 28 voix POUR et 7 Absentions

- ◆ Budget Principal (délibération n°20220404),
- ◆ Budget Annexe Petite Enfance (délibération n° 20220405),
- ◆ Budget Annexe Base de Loisirs (délibération n°20220406),
- ◆ Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs (délibération n°20220407),
- ◆ Budget Annexe Centre de Santé (délibération n°20220408),

- ◆ Budget Annexe SPANC (délibération n°20220409),
- ◆ Budget Annexe Ordures Ménagères (délibération n°20220410),
- ◆ Budget Annexe Locations/Ventes de Bâtiments Industriels (délibération n°20220411),
- ◆ Budget Annexe Aménagement de Terrains ZA du Pressoir 1 (délibération n°20220412),
- ◆ Budget Annexe Aménagement de Terrains ZA du Pressoir 2 (délibération n°20220413),
- ◆ Budget Annexe Zone d'Activités du Bray (délibération n°20220414),
- ◆ Budget Annexe Zone Commerciale du Bray (délibération n°20220415),
- ◆ Budget Annexe Zone d'Activités du Bray 2 (délibération n° 20220416),
- ◆ Budget Annexe Zone d'Activités La Pocherie (délibération n°20220417),
- ◆ Budget Annexe Zone d'Activités Les Chapelles (délibération n°20220418),
- ◆ Budget Annexe Zone d'Activités La Borde (délibération n°20220419).

#### Transcription des échanges

Mr MERCIER trouve dommage de ne pas avoir disposé de supports pour pouvoir étudier les comptes de gestion, on demande aux élus de voter un sujet sans données.

Mr LEROY indique que chaque élu a reçu le compte administratif.

Mr MERCIER répond que normalement il doit être possible de comparer le compte de gestion avec le compte administratif et ne se voit pas voter quelque chose qu'il n'a pas eu entre les mains.

Il est précisé que la trésorière a validé les comptes de gestion.

Mme DAVID précise que les fichiers (au nombre de 16) sont consultables de suite sur l'ordinateur portable.

Mr MERCIER indique que pour sa part, va s'abstenir.

Mr LEROY précise que Mr MERCIER a raison et que pour les prochaines fois, nous ferons mieux.

## 2.2 – Vote des Comptes Administratifs 2021

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les comptes administratifs de la collectivité concernant l'exercice budgétaire 2021, article par article pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Madame Françoise LELONG procède à la mise au vote de l'ensemble des Comptes Administratifs de la collectivité.

Le Conseil est ensuite invité à approuver les comptes administratifs sur les budgets suivants :

### ◆ Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Principal (délibération n°20220420)

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	7 210 169,00 €	7 210 169,00 €	1 428 108,00 €	1 428 108,00 €	8 638 277,00 €	8 638 277,00 €
Réalisations de l'exercice	6 757 347,50 €	6 677 929,32 €	837 568,42 €	1 170 258,70 €	7 594 915,92 €	7 848 188,02 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	-79 418,18 €		332 690,28 €		253 272,10 €	
Résultats reportés N-1		675 458,15 €		140 567,01 €		816 025,16 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	596 039,97 €		473 257,29 €		1 069 297,26 €	
Reste à réaliser			48 800,00 €	50 000,00 €	48 800,00 €	50 000,00 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	596 039,97 €		474 457,29 €		1 070 497,26 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

**Votants : 34**

**Voix POUR : 31**

**Voix CONTRE : 1**

**Abstentions : 2**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à la majorité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 – Budget annexe Petite Enfance (délibération n°20220421)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	335 097,00 €	335 097,00 €	24 618,00 €	24 618,00 €	359 715,00 €	359 715,00 €
Réalisations de l'exercice	313 825,62 €	313 825,62 €	19 614,47 €	21 358,70 €	333 440,09 €	335 184,32 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	0,00 €		1 744,23 €		1 744,23 €	
Résultats reportés N-1				2 551,51 €		2 551,51 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	0,00 €		4 295,74 €		4 295,74 €	
Reste à réaliser			200,00 €	1 200,00 €	200,00 €	1 200,00 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	0,00 €		5 295,74 €		5 295,74 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 - Budget annexe Base de Loisirs (délibération n°20220422)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	221 974,00 €	221 974,00 €	58 883,00 €	123 817,00 €	280 857,00 €	345 791,00 €
Réalisations de l'exercice	188 985,68 €	188 985,68 €	42 676,29 €	25 537,69 €	231 661,97 €	214 523,37 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	0,00 €		-17 138,60 €		-17 138,60 €	
Résultats reportés N-1				46 472,71 €		46 472,71 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	0,00 €		29 334,11 €		29 334,11 €	
Reste à réaliser			3 150,00 €	44 800,00 €	3 150,00 €	44 800,00 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	0,00 €		70 984,11 €		70 984,11 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 – Budget annexe Habitations Légères de Loisirs (délibération n°20220423)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	182 151,00 €	182 151,00 €	109 525,00 €	109 525,00 €	291 676,00 €	291 676,00 €
Réalisations de l'exercice	144 979,37 €	164 999,56 €	85 578,06 €	81 863,24 €	230 557,43 €	246 862,80 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	20 020,19 €		-3 714,82 €		16 305,37 €	
Résultats reportés N-1		5 870,93 €	14 283,38 €		14 283,38 €	5 870,93 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	25 891,12 €		-17 998,20 €		7 892,92 €	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	25 891,12 €		-17 998,20 €		7 892,92 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 – Budget annexe Centre de Santé (délibération n°20220424)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	9 851,00 €	9 851,00 €	3 152,00 €	3 152,00 €	13 003,00 €	13 003,00 €
Réalisations de l'exercice	7 276,93 €	13 264,93 €	86,40 €	575,24 €	7 363,33 €	13 840,17 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	5 988,00 €		488,84 €		6 476,84 €	
Résultats reportés N-1				2 575,42 €		2 575,42 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	5 988,00 €		3 064,26 €		9 052,26 €	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	5 988,00 €		3 064,26 €		9 052,26 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**  
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 – Budget annexe SPANC (délibération n°20220425)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	9 428,00 €	9 428,00 €	544,00 €	544,00 €	9 972,00 €	9 972,00 €
Réalisations de l'exercice	5 545,42 €	2 470,86 €	0,00 €	111,40 €	5 545,42 €	2 582,26 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	-3 074,56 €		111,40 €		-2 963,16 €	
Résultats reportés N-1		5 428,70 €		432,22 €		5 860,92 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	2 354,14 €		543,62 €		2 897,76 €	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	2 354,14 €		543,62 €		2 897,76 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**  
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 – Budget annexe Ordures Ménagères (délibération n°20220426)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	1 648 050,00 €	1 648 050,00 €	1 759,56 €	1 759,56 €	1 649 809,56 €	1 649 809,56 €
Réalisations de l'exercice	1 529 267,03 €	1 648 564,66 €	1 401,80 €	229,96 €	1 530 668,83 €	1 648 794,62 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	119 297,63 €		-1 171,84 €		118 125,79 €	
Résultats reportés N-1		224 352,01 €		1 759,56 €		226 111,57 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	343 649,64 €		587,72 €		344 237,36 €	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	343 649,64 €		587,72 €		344 237,36 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**  
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 - Budget annexe Locations/Ventes de Bâtiments Industriels (délibération n°20220427)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	329 432,00 €	329 432,00 €	383 232,00 €	383 232,00 €	712 664,00 €	712 664,00 €
Réalisations de l'exercice	454 713,42 €	470 220,14 €	366 127,91 €	350 621,19 €	820 841,33 €	820 841,33 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	15 506,72 €		-15 506,72 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	15 506,72 €		-15 506,72 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	15 506,72 €		-15 506,72 €		0,00 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 – Budget annexe Aménagement de Terrains ZA Pressoir 1 (délibération n°20220428)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	64 588,00 €	64 588,00 €	53 934,00 €	53 934,00 €	118 522,00 €	118 522,00 €
Réalisations de l'exercice	64 586,90 €	64 586,90 €	53 933,69 €	53 933,69 €	118 520,59 €	118 520,59 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 - Budget annexe Aménagement de Terrains ZA Pressoir 2 (délibération n°20220429)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	223 131,00 €	223 131,00 €	221 067,00 €	221 067,00 €	444 198,00 €	444 198,00 €
Réalisations de l'exercice	223 129,86 €	223 129,86 €	221 066,71 €	221 066,71 €	444 196,57 €	444 196,57 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 - Budget annexe ZA du Bray (délibération n°20220430)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	83 929,00 €	83 929,00 €	83 929,00 €	83 929,00 €	167 858,00 €	167 858,00 €
Réalisations de l'exercice	83 191,80 €	83 191,80 €	83 191,80 €	83 191,13 €	166 383,60 €	166 382,93 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	0,00 €		-0,67 €		-0,67 €	
Résultats reportés N-1				0,67 €		0,67 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**  
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 – Budget annexe ZC du Bray (délibération n°20220431)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	130 620,00 €	130 620,00 €	130 620,00 €	130 620,00 €	261 240,00 €	261 240,00 €
Réalisations de l'exercice	130 089,49 €	130 089,49 €	130 089,49 €	130 089,49 €	260 178,98 €	260 178,98 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**  
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 – Budget annexe ZA du Bray 2 (délibération n°20220432)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	489 700,00 €	489 700,00 €	374 200,00 €	374 200,00 €	863 900,00 €	863 900,00 €
Réalisations de l'exercice	48 355,78 €	48 355,78 €	48 355,78 €	48 355,78 €	96 711,56 €	96 711,56 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**  
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 - Budget annexe ZA la Pocherie (délibération n°20220433)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	22 284,00 €	22 284,00 €	22 284,00 €	22 284,00 €	44 568,00 €	44 568,00 €
Réalisations de l'exercice	21 691,33 €	21 691,33 €	21 691,33 €	21 691,33 €	43 382,66 €	43 382,66 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**  
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 - Budget annexe ZA les Chapelles (délibération n°20220434)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	18 093,00 €	18 093,00 €	18 093,00 €	18 093,00 €	36 186,00 €	36 186,00 €
Réalisations de l'exercice	17 530,87 €	17 530,87 €	17 530,87 €	17 530,87 €	35 061,74 €	35 061,74 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**  
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2021 - Budget annexe ZA la Borde (délibération n°20220435)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	68 537,00 €	68 537,00 €	68 537,00 €	68 537,00 €	137 074,00 €	137 074,00 €
Réalisations de l'exercice	67 949,88 €	67 949,88 €	67 949,88 €	67 949,88 €	135 899,76 €	135 899,76 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE avec report</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 34** **Voix pour : 34**  
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

**Transcription des échanges**

Mr MERCIER remarque que le résultat de clôture d'un exercice en investissement se fait surtout par des subventions versées avant que les investissements ne soient réglés (subvention tiers-lieux et musée), il n'y a aucun reste à réaliser.

Le résultat de clôture en fonctionnement résulte de excédents des années passées déductions faites du déficit de 2021.

Il tient à préciser que si les subventions n'avaient pas été versées en amont des projets à venir, le résultat d'investissement aurait été inférieur.

Mme DAVID précise que l'on ne peut pas indiquer de dépenses en face des subventions tant que ces dernières ne sont pas engagées.

Mr MERCIER dit que ça ne représente pas tout à fait la réalité parce qu'il n'y a pas les dépenses en face des recettes. Il tenait à le préciser à l'assemblée.

Il indique également que sur le Compte Administratif, au niveau de la trésorerie (recettes moins dépenses en fonctionnement, hors opération d'ordre...), l'épargne nette est détériorée, il demande à connaître à ce jour, la somme détenue sur le compte de la CDC (compte 515).

Aude BELLANGER (comptable de la collectivité), répond qu'à ce jour, il y a un peu plus d'un million, eu égard aux avances versées en début d'année.

Mr MERCIER s'inquiète de l'évolution de la trésorerie au fil du temps et précise que s'il n'y a plus de trésorerie, ça va être compliqué. Il dit qu'à un moment donné, la collectivité court le risque de ne plus pouvoir payer les salaires si cette situation se dégrade fortement.

Mr LEROY sort de la salle et Mme LELONG procède au vote des CA de la collectivité.

**2.3 – Affectation des résultats 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M49 et M4,

Après avoir examiné et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables, les résultats d'un exercice écoulé font l'objet d'une procédure particulière d'affectation.

Il apparait notamment que le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il est déterminé au 31 décembre de l'année, doit être prioritairement couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Le Président informe l'ensemble des conseillers communautaires des résultats d'exécution d'exploitation des comptes administratifs 2021 des budgets suivants, résultats et affectations approuvés :

**◆ Affectation du résultat du Budget Principal (délibération n°20220436)**Section de fonctionnement

Résultat des exercices antérieurs : 675 458,15 €

Résultat de l'exercice arrêté : -79 418,18 €

**Soit un résultat à affecter : 596 039,97 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) : 473 257,29 €

Solde des restes à réaliser en investissement : 1 200,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068) 0,00 €

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) 473 257,29 €

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) 596 039,97 €

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote :

**Votants : 35**

**Voix POUR : 31**

**Voix CONTRE : 3**

**Abstentions : 1**

Par conséquent, à la majorité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget Petite Enfance (délibération n°20220437)**

Section de fonctionnement

Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	4 295,74 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	1 000,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	4 295,74 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget Base de Loisirs (délibération n°20220438)**

Section de fonctionnement

Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	29 334,11 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	41 650,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	29 334,11 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget Habitations Légères de Loisirs (délibération n°20220439)**

Section d'exploitation

Résultat des exercices antérieurs :	5 870,93 €
Résultat de l'exercice arrêté :	20 020,19 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>25 891,12 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	-17 998,20 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	17 998,20 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001)	-17 998,20 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	7 892,92 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget Centre de Santé (délibération n°20220440)**

Section de fonctionnement

Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	5 988,00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>5 988,00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	3 064,26 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	3 064,26 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	5 988,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget SPANC (délibération n°20220441)**

Section d'exploitation

Résultat des exercices antérieurs :	5 428,70 €
Résultat de l'exercice arrêté :	-3 074,56 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>2 354,14 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	543,62 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	543,62 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	2 354,14 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget ORDURES MENAGERES (délibération n°20220442)**

Section d'exploitation

Résultat des exercices antérieurs :	224 352,01 €
Résultat de l'exercice arrêté :	119 297,63 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>343 649,64 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	587,72 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	587,72 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	343 649,64 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget Locations/Ventes de Bâtiments Industriels (délibération n°20220443)**

Section de fonctionnement

Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	15 506,72 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>15 506,72 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	-15 506,72 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	15 506,72 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001)	-15 506,72 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget Aménagement Terrains ZA Pressoir 1 (délibération n°20220444)**

Section de fonctionnement

Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget Aménagement Terrains ZA Pressoir 2 (délibération n°20220445)**

Section de fonctionnement

Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget ZA du Bray (délibération n°20220446)**

Section de fonctionnement

Résultat des exercices antérieurs : 0,00 €

Résultat de l'exercice arrêté : 0,00 €

**Soit un résultat à affecter : 0,00 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement  
(hors restes à réaliser) : 0,00 €

Solde des restes à réaliser en investissement : 0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068) 0,00 €

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) 0,00 €

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) 0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget ZC du Bray (délibération n°20220447)**

Section de fonctionnement

Résultat des exercices antérieurs : 0,00 €

Résultat de l'exercice arrêté : 0,00 €

**Soit un résultat à affecter : 0,00 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement  
(hors restes à réaliser) : 0,00 €

Solde des restes à réaliser en investissement : 0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068) 0,00 €

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) 0,00 €

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) 0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget ZA du Bray 2 (délibération n°20220448)**

Section de fonctionnement

Résultat des exercices antérieurs : 0,00 €

Résultat de l'exercice arrêté : 0,00 €

**Soit un résultat à affecter : 0,00 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement  
(hors restes à réaliser) : 0,00 €

Solde des restes à réaliser en investissement : 0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068) 0,00 €

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) 0,00 €

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) 0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget ZA la Pocherie (délibération n°20220449)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0,00 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Il est proposé l'affectation suivante :	
- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget ZA les Chapelles (délibération n°20220450)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0,00 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Il est proposé l'affectation suivante :	
- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat du Budget ZA la Borde (délibération n°20220451)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0,00 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Il est proposé l'affectation suivante :	
- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

## 2.4 – Fiscalité 2022 : vote des taux d'imposition

Vu le Code Général des Impôts,

Monsieur le Président rappelle les taux votés en 2021 :

✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1,92 %
✓ Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties	3,18 %
(Avec intégration fiscale progressive sur une durée de 10 ans)	
✓ Cotisation Foncière des Entreprises	22,15 %

La Commission Finances, réunie le 4 avril 2022, propose au Conseil Communautaire de maintenir les taux de fiscalité directe locale au titre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition au titre de l'année 2022, comme suit :

✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1,92 %
✓ Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties	3,18 %
✓ Cotisation Foncière des Entreprises	22,15 %

## 2.5 – GEMAPI : détermination du produit 2022 de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

Vu la délibération n°20210906 du 14 septembre 2021 instaurant la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

Vu la proposition de la Commission Finances réunie le 4 avril 2022,

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières (bâti et non bâti) et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par l'EPCI. La taxe est plafonnée à 40 € par habitant (population DGF), résidant sur le territoire de l'EPCI, soit 667 840€ au titre de 2021. Le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations et le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Monsieur le Président expose les actions menées en 2022 sur les deux bassins versants (l'Huisne et la Braye) :

### ✓ Bassin versant de la Braye, Loir, Escotais, Veuve

Depuis 2019, la CCVBA participe au groupement de commande avec les communautés de communes Loir-Lucé-Bercé (coordonnateur du groupement), du Pays de l'Huisne Sarthoise et du Gesnois Bilurien.

Un programme d'actions détaillé a été élaboré avec l'objectif d'atteindre un bon état morphologique sur 60% des quatre masses d'eau évaluées en état écologique dégradées. Ce programme d'actions pouvant obtenir le soutien financier du Contrat Territorial Eau-Loir (financeur : Agence de l'Eau Loire Bretagne - Région), fait l'objet d'une demande d'inscription au contrat dans le cadre du groupement de commandes pour l'année 2022. Ce contrat se poursuivra ensuite dans le cadre d'un syndicat spécifique à la GEMAPI à l'horizon 2023.

Les financements attendus de l'Agence de l'Eau et de la Région des Pays de la Loire dans le cadre de ce contrat sont de 80 % pour les études et les travaux ainsi que 60 % pour l'animation de la compétence GEMAPI.

Par délibération du 14 septembre 2021, la CCVBA a approuvé le programme d'actions 2022-2024 et les perspectives 2025-2027 envisagées par le groupement de commandes au sein du futur Contrat Territorial Eau Loir, qui s'élève prévisionnellement à 3 641 863 € sur 6 ans, et dont la part d'autofinancement pour la CCVBA s'élève à 277 915 €.

Pour 2022, trois programmes ont été soumis à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

- Réalisation d'études et d'actions complémentaires et préalables aux actions de restauration morphologique,
- Réalisation de travaux de restauration morphologique,
- Réalisation d'études de dimensionnement d'ouvrage pour la restauration de la continuité écologique.
- Animation (technicien de rivière) et communication

✓ **Bassin versant de l'Huisne**

La contribution 2022 au Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe s'élève à 7 146 €, et celle au Syndicat du Bassin de la Sarthe à 288 €. Les actions menées en 2022 sont :

- Travaux de restauration hydromorphologique sur le cours d'eau de la Longuève à Dollon sur 1.8km (en attente des autorisations des propriétaires),
- Travaux de franchissabilité piscicole sur la Longuève, au niveau du pont du Crozet à Dollon (diagnostic, étude en interne en cours) – travaux projetés sur 2022,
- Travaux de restauration hydromorphologique sur le cours d'eau de la Tortaigne à Lavaré sur 2.3km (diagnostic en interne en cours) – travaux à intégrer dans un projet plus ambitieux vis-à-vis du plan d'eau de Lavaré (réflexion à engager)
- Conseils et réflexion sur le cours d'eau de la Cour des Bois à Semur en Vallon (en cours) – assistance auprès des propriétaires et réflexion de projets de restauration
- Rôle de conseils sur l'ensemble du territoire et animations de réunions au besoin (riverains, communes)
- Une réflexion est actuellement menée pour un nouveau Contrat Territorial Eau 2024-2026.

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe structure à l'échelle supra et porte le SAGE Huisne.

En prenant en compte les dépenses prévues pour cette compétence et dans le respect des plafonds prévus par la réglementation, les membres de la Commission Finances propose un produit déterminé par l'étalement des charges annuelles de 2022 à 2027, soit 54 000 € pour 2022.

En conséquence et à titre indicatif, les taux d'imposition GEMAPI sont estimés pour l'année 2022 à :

<b>Taux additionnels 2022 estimés</b>	
Produit = 54 000€	
Taxe d'habitation	<b>0.223 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>0.242 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>0.403 %</b>
Cotisation foncière des entreprises	<b>0.252 %</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- **FIXE** le produit attendu de la taxe GEMAPI au titre de l'année 2022 à 54 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

**Transcription des échanges**

Il est demandé comment sera calculé le produit de la GEMAPI, les années à venir.

Mme DAVID indique que la commission finances a décidé d'appliquer chaque année, le même produit, et selon les besoins financiers annuels, l'excédent sera reporté sur l'année suivante et ceci devrait pouvoir couvrir les besoins et d'éviter ainsi d'augmenter cette taxe tous les ans.

Mme GERMAIN demande à quoi correspond la somme de 40 € par habitant.

Mme DAVID répond que c'est le produit maximum qu'une collectivité peut appliquer pour la taxe GEMAPI, en l'occurrence, ici, nous appliquons un montant de 3 € par habitant.

Le premier prélèvement va avoir lieu cette année et prévue sur une durée de 3 ans.

Mr LEROY précise que le contrat territorial va se dérouler sur 6 ans mais ce programme ne concerne pas que notre territoire.

Mme DAVID reprécise que le produit de cette taxe sera à voter tous les ans mais que la commission finances a décidé de lisser le besoin financier correspondant à notre programme de travaux.

Pour 2022, le besoin est de 46 400 € pour un produit de 54 000 €.

## 2.6 – Créances éteintes

Monsieur le Président informe que Madame la Trésorière a adressé des listes des créances éteintes, suite à des décisions de justice prises par les tribunaux de commerces, les commissions de surendettement et autres :

- ✓ Budget Principal = 797,33€ (redevances d'ordures ménagères de 2016)
- ✓ Budget annexe Ordures Ménagères = 3 820,01 € (redevances d'ordures ménagères de 2015 à 2021)
- ✓ Budget annexe SPANC = 184,22 € (redevance ANC de 2018)

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **PREND ACTE** de la liste des créances éteintes inscrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### Transcription des échanges

M Renaud GAUTHIER indique que pour comparer avec la gestion d'un syndicat eau, a priori, la trésorerie de la Ferté Bernard est nettement plus efficace que la trésorerie de Saint-Calais pour le recouvrement des dettes.

Il précise que la collectivité n'y peut rien mais le fait remarquer.

Il y a 2 relances par le syndicat et ensuite la trésorerie passe le dossier au contentieux.

## 2.7 – Subvention de fonctionnement 2022 à l'Office de Tourisme des Vallées de la Bray et de l'Anille

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'attribution des subventions,

Vu la délibération n°20170303 du 30 mars 2017 du conseil communautaire fixant les conditions d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération n° 20220203 du 24 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 du budget principal et notamment l'annexe B8.1 relatif aux subventions versées dans le cadre du vote du budget,

Vu la convention d'objectif 2022-2024 entre l'Office de Tourisme des Vallées de la Bray et de l'Anille et la communauté de communes définissant les missions de l'association et la contribution financière de la CCVBA,

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a attribué une subvention de fonctionnement 2022 à l'association de l'Office de Tourisme des Vallées de la Bray et de l'Anille à hauteur de 105 000 €.

Par suite d'échanges avec les membres de l'association et afin de maintenir le service proposé, Monsieur le Président propose d'augmenter la subvention de 15 000€, soit 120 000€ pour 2022.

Après en avoir délibéré, et après avoir voté par :

**Votants : 35**

**Voix POUR : 28**

**Abstentions : 7**

Le Conseil Communautaire, à la majorité :

- **ATTRIBUE** une subvention complémentaire pour 2022 au profit de l'Office de Tourisme des Vallées de la Bray et de l'Anille, d'un montant de 15 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### Transcription des échanges

Mr MERCIER indique que l'article 2 de la convention signée avec l'office de tourisme indique que la collectivité doit garantir toute subvention équivalente par rapport à l'année précédente pour couvrir les besoins.

En 2021, il a été versé la somme de 125 000 €, donc il aurait dû être alloué le même montant pour 2022, mais il a été prévu 105 000 €.

Mr LEROY précise que suite à un quiproquo, il est donc nécessaire de régulariser.

Mr JAMOIS demande à qui profite l'office de tourisme.

Mr BOSNYAK demande ce que fait concrètement l'office de tourisme car sur le territoire, les élus ne constatent pas de réel impact des actions menées.

Mr LEROY propose d'inviter le président de l'office de tourisme pour présenter à l'Assemblée le rôle et interventions de l'OT.

## 2.8 – Budget Principal 2022 : décision modificative n° 1

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est utile de procéder à une décision modificative sur le budget Principal :

## ✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2022	proposition DM1	Nouveau montant
65	65748	Subv. de fonctionnement aux associations et autres pers de droit privé	633	105 000,00 €	15 000,00 €	120 000,00 €
022		Dépenses imprévues	01		84 000,00 €	84 000,00 €
					<b>99 000,00 €</b>	

## ✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2022	proposition DM1	Nouveau montant
74	74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	01	27 600,00 €	- 27 600,00 €	- €
	74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	01	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	01	270 400,00 €	- 270 400,00 €	27 600,00 €
	74832	Etat - Compensation au titre de la CET	01	5 000,00 €	- 5 000,00 €	281 400,00 €
					270 400,00 €	11 000,00 €
73	73111	Impôts directs locaux (TH TF CFE)	01	1 127 900,00 €	30 000,00 €	1 157 900,00 €
	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux IFER	01	178 000,00 €	6 000,00 €	184 000,00 €
	7351	Fraction compensatoire de la taxe d'habitation sur les résidences principales	01	1 664 000,00 €	52 000,00 €	1 716 000,00 €
					<b>99 000,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

**Pour : 34**

**Contre : 1**

- **ACCEPTE** la décision modificative exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

## 2.9 – Budget 2022 : création d'une autorisation d'engagement « Dépenses imprévues »

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

L'assemblée délibérante peut voter des autorisations de programmes (AP) ou d'engagement (AE) sur des chapitres intitulés « dépenses imprévues » permettant de faire face à des événements imprévus dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des deux sections en application des dispositions prévues à l'article L.5217-12-3 du CGCT.

Ces AP et ces AE constituent des chapitres respectivement de la section d'investissement et de fonctionnement. Ils ne comportent pas d'articles, ni de crédits de paiement et ne donnent pas lieu à exécution. Par conséquent les chapitres 020 et 022 pour les budgets votés par nature ne peuvent être dotés en crédits de paiement et correspondent uniquement à une AP et une AE.

En cas d'événement imprévu, l'assemblée délibérante peut affecter ces AP à des opérations d'investissement rendues nécessaires par cet événement (dépenses directes d'investissement et subventions d'équipement) ou ces AE à des dépenses de fonctionnement sur l'article s'y rapportant.

En l'absence d'engagement, constaté à la fin de l'exercice, la part de l'AP ou de l'AE non affectée est obligatoirement annulée à la fin de l'exercice.

Il est proposé au conseil communautaire d'ouvrir l'autorisation d'engagement suivante :

Numéro de l'AE	Libellé	Montant
2022-3	Dépenses imprévues Fonctionnement	84 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

**Pour : 31**

**Contre : 4**

- **ACCEPTE** la création de l'autorisation d'engagement Dépenses Imprévues comme exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### Transcription des échanges

M FLAMENT s'interroge, il pensait que nous n'avions plus droit de faire des dépenses imprévues.

Mme DAVID et Aude BELLANGER répondent que c'est possible mais que s'il y a une délibération d'autorisation d'engagement.

Mr MERCIER demande si on n'aurait pas pu voter la création d'engagement avant la décision modificative ?

Aude répond que dans un sens ou dans un autre, il n'y avait pas d'importance

## 2.10 – Base de loisirs intercommunale : tarifs 2022

Monsieur le Président présente les nouveaux tarifs proposés pour la Base de Loisirs intercommunale :

➤ Camping

	TARIFS Depuis 2019	PROPOSITION DE TARIFS par nuitée à compter de 2022
adulte	2,20 €	3,00 €
enfant 7 ans et +	2,20 €	3,00 €
enfant -7 ans	1,20 €	2,00 €
caravane	2,00 €	3,00 €
voiture	1,20 €	2,00 €
camping-car	3,00 €	6,00 €
toile de tente	1,20 €	3,00 €
électricité	3,00 €	4,00 €
barnum hébergement	4,00 €	5,00 €
barnum logistique	2,00 €	5,00 €
garage mort hors saison	2,50 €	3,00 €

tarifs non soumis à la TVA

➤ Locations

	TARIFS Depuis 2019		PROPOSITION DE TARIFS à compter de 2022	
	30 min	1 heure	30 min	1 heure
pédalos	4 €	7 €	6 €	10 €
stand up padle	4 €	7 €	6 €	10 €
canoe kayak	4 €	7 €	6 €	10 €
planche à voile	4 €	7 €	6 €	10 €
rosalie	4 €	7 €	6 €	10 €
karting	4 €	7 €		
tandem	4 €	7 €		
Tennis (fermée, terrain non conforme)	4 €	7 €		
Vélos, VTT			1/2 journée	1 journée
prêt de vélos aux résidents des chalets (séjour une semaine), campeurs (séjour à partir de 4 nuitées) caution 100€	gratuit durée du séjour		14 €	20 €
			gratuit durée du séjour	

tarifs non soumis à la TVA

➤ Activités

activités encadrées	TARIFS Depuis 2019					PROPOSITION DE TARIFS à compter de 2022				
	30 min	1 heure	1h30	2 heures	3 heures	30 min	1 heure	1h30	2 heures	3 heures
individuel	10 €	16 €				10 €	16 €			
groupe 2 à 3 personnes		10 € /personne					10 € /personne			
groupe 4 à 8 personnes		9 € /personne					9 € /personne			
groupe jusqu'à 12 personnes		75 €	110 €	140 €	170 €		75 €	110 €	140 €	170 €
stage nautique ou autre				15 € /personne					15 € /personne	
autres activités										
lazer game	14 €					14 €				
Pratique de la musique (groupe de 12 pers maxi)		75 €	110 €	150 €						
rosalie - kart - trampoline (groupe de 12 per maxi)		75 €								
équitation		7 € /personne								
test nautique	1 €									

tarifs non soumis à la TVA

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les tarifs de la Base de Loisirs intercommunale tels que proposés ci-dessus, à compter de la saison 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** les grilles de tarifs pour la base de loisirs intercommunale à compter de la saison 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

#### Transcription des échanges

Mr LEDIEU précise que les tarifs n'avaient pas été revus depuis 2019, un travail a été réalisé pour être cohérent avec les prix pratiqués sur les sites aux alentours de Lavaré.

### III) Petite Enfance

#### 3.1 – Caisse d'Allocations Familiales : demande de subvention 2022

*(Annule et remplace la délibération n° 20220223 du 24/02/2022)*

Par délibération n° 20220223 du 24 février 2022, le conseil communautaire a autorisé le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Sarthe pour les projets d'investissements 2022 du Multi-accueil Le Jardin des Sens (Vibraye) et du Relais Petite Enfance (RPE), à hauteur de 30% du montant HT.

Les services de la CAF nous ont informés que certaines dépenses peuvent faire l'objet d'un financement plus important. Il convient donc de modifier la précédente délibération.

Dépenses HT :

#### Multi-accueil Le Jardin des Sens :

Acquisition Licence/logiciel Inoé	3 000 €
Modification des menuiseries de la salle d'activités et de la salle de bain	8 500 €
Achat d'un sèche-linge	900 €

#### Relais Petite Enfance :

Enseigne et signalétique au RPE Saint Calais	4 500 €
--	---------

L'Assemblée est invitée à valider la nouvelle demande de subvention exposée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté à l'unanimité,

- **APPROUVE** les projets d'investissement précités,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à ces demandes de financement.

#### Transcription des échanges

Mr JAMOIS précise qu'il ne pourra plus siéger à la commission petite enfance par manque de temps.

Mme GAUTIER demande si un autre élu peut prendre le relais afin que la commune de Dollon soit toujours représentée au sein de cette commission.

## IV) Voirie

### 4.1 – Attribution du marché de services pour le fauchage, débroussaillage des dépendances de la voirie communautaire – campagnes 2022 – 2023 - 2024

Monsieur le Président informe qu'une consultation a été lancée le 17 mars 2022, selon la procédure adaptée, pour la passation d'un marché de services relatif au fauchage et débroussaillage des dépendances de la voirie communautaire, d'une durée de trois ans (2022, 2023, 2024). La date limite de remise des offres était fixée au 1<sup>er</sup> avril 2022 à 12 heures.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et le classement proposé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 avril 2022 :

N° pli	Nom du candidat	Offre (HT) sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE)	Valeur technique Note / 40	Prix Note / 60	Note Totale / 100	Classement
1	Sarl CHERON	annuel : 46 200,30 € soit pour 3 ans : 138 600,90 €	40,00	60,00	100,00	1

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement proposé,
- D'attribuer le marché de services à l'entreprise CHÉRON Sarl (72120 Conflans-sur-Anille) pour un montant de 138 600,90 € HT, soit 166 321,08 € TTC (sur la base du détail quantitatif estimatif),
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres et le classement proposé,
- **ATTRIBUE** le marché de services à l'entreprise CHÉRON SARL (72120 Conflans sur Anille) pour un montant de 138 600.90 € H.T, soit 166 321.08 € T.T.C. (sur la base du détail quantitatif estimatif),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

#### Transcription des échanges

Il est demandé si le coût va être augmenté ?

Mr VADE répond que le tarif ne va pas bouger.

Mr LEROY indique que ce jour, un courrier est arrivé à la CDC pour demander à revoir le marché de travaux d'extension de la ZA du Bray, eu égard aux augmentations de matière première.

## V) Ressources humaines

### 5.1 – Avancement de grade 2022 – suppression et création de poste

Suite à l'étude du tableau annuel des agents promouvables à un grade supérieur, Monsieur le Président propose les avancements de grades suivants au titre de l'année 2022 :

#### Catégorie C :

- **1 agent administratif** promouvable sous conditions d'ancienneté et réussite de l'examen pro :
  - o Situation actuelle : Adjoint administratif territorial – 6<sup>ème</sup> échelon,
  - o Situation proposée : Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe – 4<sup>ème</sup> échelon.

Date de nomination proposée : 12/02/2022 (rétroactivité possible eu égard au nouveau grade déjà ouvert au sein de la collectivité)

- **1 agent technique** promouvable sous conditions d'ancienneté :
  - o Situation actuelle : Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe – 8<sup>ème</sup> échelon,
  - o Situation proposée : Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe – 6<sup>ème</sup> échelon.

Date de nomination proposée : 14/07/2022 (date définie selon conditions d'ancienneté. Nouveau grade déjà ouvert au sein de la collectivité)

**Catégorie A :**

- **1 agent éducateur jeunes enfants** promouvable sous conditions d'ancienneté :

- Situation actuelle : Educateur jeunes enfants – 10<sup>ème</sup> échelon,
- Situation proposée : Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle – 7<sup>ème</sup> échelon.

Date de nomination proposée : 15/06/2022 (date définie selon conditions d'ancienneté)

Il est proposé à l'Assemblée de valider les promotions décrites ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** la nomination par voie d'avancement de grade les agents concernés aux dates auxquelles les conditions d'anciennetés sont réunies,
- **ACCEPTÉ** de modifier le tableau des effectifs par la création et suppression des grades suivants :

Grades à supprimer	Date de suppression	Grades d'accès à ouvrir	Date d'ouverture	Nbre d'agents promouvables
Educateur jeunes enfants	15/06/2022	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	15/06/2022	1

L'Assemblée sollicite Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille pour effectuer les démarches utiles aux modifications de carrières des agents.

## **VI) Informations du Président, des Vice-Présidents et mandataires**

### **VOIRIE :**

#### **► Travaux d'entretien de la voirie communautaire – Programme 2022**

Dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commandes de travaux, Monsieur le Président a notifié le bon de commande n°1 relatif aux travaux de voirie pour 2022, au titulaire PIGEON TP CENTRE IDF, d'un montant de 349 345,90€ HT, soit 419 215,08 € TTC.

Mr VADE prend la parole pour expliquer que suite aux augmentations de matières premières, (gaz et pétrole), l'entreprise ayant obtenu le marché demande à revoir le coût pour compenser ces hausses.

Cette demande fait suite à la circulaire du Premier Ministre du 30 mars 2022 demandant l'application de mesures exceptionnelles en matière de commande publique.

En cas de non-négociation, le marché risque d'être dénoncé.

Le bon de commande des travaux 2022 sera modifié pour réduire l'impact financier de la hausse des prix.

### **ENFANCE-JEUNESSE :**

#### **► Convention Territoriale Globale : transfert éventuel compétence enfance jeunesse**

Etude de faisabilité technique, organisationnelle et financier par un bureau d'étude. Il est proposé de lancer une commande publique courant avril.

Mme GAUTIER demande l'accord des élus pour pouvoir solliciter un cabinet d'audit pour travailler sur le transfert de compétences enfance-jeunesse afin de détenir des données chiffrées pour pouvoir statuer dans de bonnes conditions.

Mme GAUTIER précise que la CAF et le fond LEADER pourraient subventionner cet audit.

L'Assemblée autorise cette démarche.

Mme Anne-Marie ROUGET demande pourquoi ce sujet n'a pas été évoqué en comité technique.

Mme GAUTIER répond que ça été évoqué dans la démarche, un cabinet extérieur sera plus habilité à retranscrire les données chiffrées pour que chaque commune et la communauté puissent statuer dans de bonnes conditions.

Mr BOSNYAK veut signaler qu'il sera important de faire comprendre aux familles que pendant les petites vacances, les communes sont en mesure de pouvoir assurer la garde des enfants, ce qui peut éviter beaucoup de trajets aux familles et donc ainsi faire vivre les structures, les communes et les services mis en place.

Il craint que les familles inscrivent les enfants dans les écoles d'autres communes et délaissent celles qui se trouvent dans les petites communes.

Il indique que les maires doivent aussi étudier les demandes d'inscriptions d'école pour éviter justement de démunir les écoles des petites communes.

Mme GAUTIER estime que le sujet d'inscription d'école à école, n'est pas en lien avec la CTG.

Il a été demandé si cette étude est prévue au budget. Mme GAUTIER précise que 10 000 € sont budgétisés et espère que cela coûtera moins.

### Prochaines dates de réunions

<b>Réunion des Vice-présidents :</b>	10 mai 2022 – 18 h 30	Hôtel communautaire
	14 juin 2022 – 18 h 30	Hôtel communautaire
	19 juillet 2022 – 18 h 30	Hôtel communautaire
<b>Bureau</b>	10 mai 2022 – 20 h 00	Chapelle Huon (intervention SCOT/ PPS)
	07 juin 2022 – 20 h 00	Cogners
	12 juillet 2022 – 20 h 00	Marolles les Saint-Calais
<b>Conseil communautaire :</b>	Mercredi 18 mai 2022 -19h 30	Valennes (Rapport activités Sarthe Habitat)
	Jeudi 23 juin 2022 -20 h 00	Bessé sur Braye
	Jeudi 28 juillet 2022 -20 h 00	Saint-Calais
<b>Commissions : <i>Urbanisme habitat</i></b>	Mardi 26 avril - 17h	Hôtel communautaire
	<b><i>Cotech CTG</i></b> Jeudis 5 mai - 9 juin - 7 juillet	Lieux A préciser
	<b><i>Santé</i></b> Mercredi 18 mai – 17 h 30	Hôtel communautaire

Monsieur le Président indique qu'au conseil communautaire du 18 mai, sera inscrit à l'ordre du jour, l'adhésion de la CCVBA au Syndicat Mixte des Bassins de Loir et de la Braye (création au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Pour représenter la collectivité au sein de ce futur syndicat, il faudra nommer 6 délégués, il lance un appel aux candidats intéressés.

Dans le cadre de la loi LOM, le contrat opérationnel de mobilité est à écrire.

Le 1<sup>er</sup> COPIL a lieu le lundi 9 mai à 10 h à l'Huisne Sarthoise. Il serait bien que l'élu des communes bénéficiant du dispositif PVD soit présent (Bessé sur Braye, Saint-Calais, Vibraye) ainsi que Benjamin LABURTHE-TOLRA.

Mr LEROY précise qu'il y participera.

### Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire

L'article L.5211-10 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

#### ► Maison de santé de Bessé-sur-Braye – Convention de mise à disposition de locaux

Le 14 février 2022, signature de la convention avec Madame Marie-Eugénie BROSSARD, pour la mise à disposition de locaux à titre précaire et révocable, à la maison de santé de Bessé-sur-Braye, pour une activité de réflexologie, du 16 mars 2022 au 15 septembre 2022, une journée par semaine (les mercredis) moyennant un loyer mensuel de 74€, charges comprises.

#### ► Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

DIA N°003\_2022 : Vente de terrains nus situés ZA du PRESSOIR, Section AR n°56 (terrain ALDI) appartenant à la Sté à responsabilité immobilière PROMOTION IMMOBILIERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE à « MEF » Les trois Lunettes- 72120 SAINTE CÉROTTE.

► **Hébergements résidentiels de Lavaré : nouvelle dénomination et modification du règlement intérieur**

Lors de la commission Tourisme du 9 mars 2022, il a été décidé d'apporter une modification au règlement intérieur des chalets afin de répondre aux demandes d'annulations en lien avec la crise sanitaire et d'éviter les abus.

Il a été validé l'autorisation de rembourser ou de reporter le montant versé dans les conditions d'annulations suivantes : Suites à des mesures gouvernementales restrictives de déplacements ou d'utilisation de la salle de réception, en cas de Cas ou de quarantaine obligatoire.

A contrario, de ne pas autoriser le remboursement dans les cas suivants : Pour toute demande d'annulation n'ayant aucun lien avec la situation sanitaire, en cas d'inquiétudes personnelles, de mesures de couvre-feu, non présentation ou absence de documents officiels imposés dans la gestion de la situation sanitaire, de fermeture des lieux accueillant du public autre que la résidence (restaurants, parc...) et d'annulations d'évènements extérieurs au lieu d'hébergement.

Il a également été proposé de renommer le nom des Chalets du Val de Braye par « Les Maisonnets du Lac ».

**Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire**

L'article L.5211-10 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

► **Signature de devis**

Date de signature	Services	Objet	Fournisseur	Montant
21/12/2021		Prise en charge du transport des élèves de l'Ecole de Semur En Vallon au gymnase de Vibraye (5 séances)	Voyages Mauger	595.45 € HT 655.00 € TTC
06/01/2022	Base de Loisirs	Prise en charge du transport des élèves à la base de loisirs - Valennes (8 séances) - Dollon (8 séances) - Vibraye (8 séances)	Voyages Mauger	2 872.73 € HT 3 160.00 € TTC
06/01/2022	Base de Loisirs	Prise en charge du transport des élèves à la base de loisirs - Ecole d'Ecorpain (8 séances) - Ecole la Chapelle Huon (5 séances) - Ecole de Conflans sur Anille (9 séances)	Anille Braye Transports	3 459.41 € HT 3 805.35 € TTC
27/01/2022	Petite Enfance	Désinfection et dératisation (4 passages annuelles)	DDDHS	330.00 € HT 396.00 € TTC
21/02/2022		Prise en charge du transport des élèves des écoles de Lavaré au gymnase de Vibraye (6 séances)	Voyages Mauger	859.09 € HT 945.00 € TTC
22/02/2022	Divers sites	Achat de produits entretien	Vendôme diffusion	964.53 € HT 1 152.37 € TTC
22/02/2022	HLL	Commandes de bulbes été et hiver	Maison.fr	83.02€ HT 91.30€ TTC
24/02/2022	Communication	Distribution du journal (St Calais, Cogners, Conflans, Ecorpain, Val d'Etangson, Ste Cérotte)	La poste	716.83 € HT 860.20 € TTC
24/02/2022	HLL	Nouvelle proposition commerciale Solocal avant résiliation fin d'année 2022	SOLOCAL	348 HT 417.60€ TTC
25/02/2022	Petite Enfance	Fourniture d'une enseigne pour le relais Petite Enfance Saint Calais	Créatech	4 230.00 € HT 5 076.00 € TTC
25/02/2022	Divers sites	Achats de fournitures administratives	Fiducial	471.77 € HT 566.12 € TTC
25/02/2022	Communication	Accompagnement de la CCVBA dans sa stratégie de communication autour de la mise en place d'un jeu concours sur les réseaux ainsi que sur la réalisation de vidéos promotionnelles d'acteurs touristiques et économiques du territoire.	KIOU	11 800.00 €

25/02/2022	Informatique des Ecoles	Achat de 6 tablettes avec coques et écrans de protection et 1 valise de transport Ecole de VALENNES	TIC	2 664.00 € HT 3196.80 € TTC
25/02/2022	Informatique des Ecoles	Achat d'1 ordinateur portable, 1 valise de transport, 4 tablettes avec coques et écrans de protection Ecole de BERFAY	TIC	2 650.00 € HT 3 180.00 € TTC
25/02/2022	Informatique des Ecoles	Achat d'1 vidéoprojecteur, 1 ordinateur portable, 1 caméra, 1 valise de transport pour tablettes, 9 tablettes avec coques et écrans de protection. Ecole de la Chapelle Huon	TIC	5 736.20 € HT 6 883.44 € TTC
25/02/2022	Informatique des écoles	Achat d'1 vidéoprojecteur, 1 ordinateur portable, 1 caméra, 4 tablettes avec coques et écrans de protection	TIC	3 220.00 € HT 3 864.00 € TTC
25/02/2022	Informatique des écoles	Achat de 100 disques durs pour les écoles de la CCVBA en leasing sur 36 mois	Sarthe Fibre	231.55 € HT 277.86 € TTC
28/02/2022	Service Technique	Formation CACES pour 2 agents (3 jours)	ICOFOR	1 254.00 € HT 1 504.80 € TTC
04/03/2022	HLL	Dépannage plomberie pour 1 chalet suite fuite d'eau	SARL Chaillou	408€ HT 489.60€ TTC
04/03/2022	Service Technique	Achat d'une tronçonneuse d'élagage à batterie STIHL	EQUIP'JARDIN	344.67 € HT 413.60 € TTC
04/03/2022	Service Technique	Achat d'un chargeur rapide à batterie	EQUIP'JARDIN	138.00 € HT 165.60 € TTC
04/03/2022	Service Technique	Achats de 2 batteries AP300	EQUIP'JARDIN	392.51 € HT 471.01 € TTC
07/03/2022	Communication	Lot jeu concours CCVBA (1 nuit pour 2 avec repas du soir, petit déjeuner et pique-nique aux aulnaies à Valennes)	Greenopie	235.00 € HT 239.65 € TTC
07/03/2022	Communication	Lot jeu concours CCVBA (1 nuit du 09/09 au 10/09 avec petit déjeuner pour 2 personnes avec repas du soir à Val d'Etangson)	NESSLING VEASER Philip	127.00 € TTC
08/03/2022	Stade communautaire	Location nacelle pour installation des filets de la cage de lancer	LOXAM	386.43 € HT 463.72 € TTC
09/03/2022	Services Technique	Formation pour 2 agents : - La taille raisonnée des arbustes d'ornement (24 mars) - Comment intégrer la flore spontanée dans les espaces publics (5 mai) - Utilisation des vivaces pour un fleurissement durable de votre commune (20 octobre)	CAUE	160.00 € (Repas compris) 60 €  160.00 € (Repas compris)
10/03/2022	Fourrière	Formation 2 jours A.C.A.C.E.D (Attestation de Connaissances destiné à l'exercice des activités liées aux Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques) pour Sébastien	CFPPA DU 41	Repas 13.02 € Formation 396.00 € TTC
10/03/2022	Service Technique	Achat d'une perceuse visseuse MAKITA avec chargeur et 2 batteries	ATELIERS COUSIN	379.96 € HT 455.95 € TTC
10/03/2022	HLL	Achat de vaisselles pour chalets	SFPL	245.51€ HT 294.61€ TTC
10/03/2022	Base de loisirs	Achat souffleur a batterie	Equip' jardin	547.20€ HT 656.65€ TTC
11/03/2022	Base de loisirs	Location rosalias	Ets Bruneau Hubert	600€ HT 720€ TTC
17/03/2022	HLL	ACHAT ALESES JETABLES	G PLUS DISTRIBUTION	157€ HT 188.40€ TTC
18/03/2022	Informatique des écoles	Achat d'un switch et d'un routeur pour l'école de Vancé	Sarthe Fibre	53.61 € HT 64.33 € TTC
19/03/2022	Conseil juridique	Renouvellement contrat	SVP	506.26 € HT 607.51 € TTC

21/03/2022	Bureau administratif st Calais	Achat d'adaptateurs	Sarthe Fibre	245.44 € HT 294.53 € TTC
22/03/2022	Voierie	Travaux sur la commune de Berfay. Busage du fossé et empierrement de la berne	EARL CHERON SEBASTIEN	3 080.00 € HT 3 696.00 € TTC
22/03/2022	Voierie	Travaux sur la commune de Bessé sur Braye Empierrement sortie du pont et terrassement	EARL CHERON SEBASTIEN	340.00 € HT 408.00 € TTC
22/03/2022	Voierie	Travaux sur la commune de Montaillé L'Auberdière Empierrement accotement nivelage et curage fossé	EARL CHERON SEBASTIEN	270.00 € HT 324.00 € TTC
23/03/2022	Accueil	Achat d'un câble pour relier le casque au poste d'accueil téléphonique	INSTASYS	37.00 € HT 44.40 € TTC
24/03/2022	Petite Enfance	Promotion du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)	SWEET FM	522.20 € HT 626.64 € TTC
25/03/2022	Bureau administratif St Calais	Achat d'une station d'accueil ainsi qu'un lecteur dvd externe	Sarthe Fibre	339.45 € HT 407.34 € TTC
28/03/2022	Multi Accueil	Achat de 20 litres de Biosur désinfectant	IPC	226.80 € HT 272.16 € TTC
28/03/2022	Service Technique	Achat office 365	Sarthe Fibre	125.98 € HT 151.18 € TTC
30/03/2022	Multi Accueil	Acquisition du logiciel iNoé : Accès Droit d'utilisation  Formation au logiciel  Assistance technique annuelle	Aiga	1 833.00 € HT 2 199.60 € TTC 1 122.00 € HT/TTC  556.00 € HT 667.20 € TTC
30/03/2022	Multi Accueil	Modification des menuiseries dans la pièce de vie (1 fenêtre 1 vantail alu, 2 châssis à soufflet alu)	Drouault David	3 541.77 € HT 4 250.12 € TTC

Mme MENU remarque que le devis du 25/02/2022 sur l'achat de matériels pour les écoles d'un montant de 3 220.00 € H.T. ne précise pas l'établissement concerné.

Aude BELLANGER indique qu'elle a oublié de le demander à sa collègue et que la précision sera faite dès demain par mail. Il s'agit de l'école de Montaillé.

Mr le Président indique qu'actuellement, sur la radio SWEET FM, un spot relate la publicité pour le LAEP.

Mr FLAMENT s'interroge sur le bienfait du dossier Petites Villes de Demain. Il a appris ce jour que l'étude shopping préparée ne pourra pas aboutir car le délai est dépassé.

Mr LEROY indique qu'il va essayer de voir cela. Un point va être fait demain avec le chargé de mission.

Mr FLAMENT est déçu, il constate que le commerce souffre et que l'intérêt de cette étude n'a plus lieu...

M LEROY informe que la mairie de Cogners a annoncé dernièrement qu'elle n'accueillerait pas le Comice Agricole 2022. Cet évènement est donc annulé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

#### Liste des délibérations avec les numéros d'ordres

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20220401	PLUi : adoption de la modification simplifiée	2022/28
20220402	Base de loisirs : désaffectation d'un bien	2022/28
20220403	Base de loisirs : avenant à la convention de mise à disposition avec la commune de Lavaré	2022/28
20220404	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Principal	2022/29
20220405	Vote du compte de gestion 2021 : Budget annexe Petite Enfance	2022/29
20220406	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe Base de Loisirs	2022/29
20220407	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs	2022/29
20220408	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe Centre de Santé	2022/29
20220409	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe SPANC	2022/29
20220410	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe Ordures Ménagères	2022/29
20220411	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe Locations/Ventes de Bâtiments Industriels	2022/29
20220412	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe Aménagement de Terrains - ZA du Pressoir 1	2022/29

20220413	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe Aménagement de Terrains - ZA du Pressoir 2	2022/29
20220414	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe Zone d'Activités du Bray	2022/29
20220415	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe Zone Commerciale du Bray	2022/29
20220416	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe Zone d'Activités du Bray 2	2022/29
20220417	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe ZA la Pocherie	2022/29
20220418	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe ZA les Chapelles	2022/29
20220419	Vote du compte de gestion 2021 : Budget Annexe ZA la Borde	2022/29
20220420	Vote du compte administratif 2021 : Budget Principal	2022/30
20220421	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Petite Enfance	2022/31
20220422	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Base de Loisirs	2022/31
20220423	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs	2022/31
20220424	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Centre de Santé	2022/32
20220425	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe SPANC	2022/32
20220426	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Ordures Ménagères	2022/32
20220427	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Locations ou Ventes de Bâtiments Industriels	2022/33
20220428	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 1	2022/33
20220429	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 2	2022/33
20220430	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Zone d'Activité du Bray	2022/34
20220431	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Zone Commerciale du Bray	2022/34
20220432	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Zone d'Activité du Bray 2	2022/34
20220433	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Zone d'Activités la Pocherie	2022/35
20220434	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Zone d'Activités les Chapelles	2022/35
20220435	Vote du compte administratif 2021 : Budget Annexe Zone d'Activités la Borde	2022/35
20220436	Affectation du résultat 2021 : Budget Principal	2022/36
20220437	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Petite Enfance	2022/37
20220438	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Base de Loisirs	2022/37
20220439	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs	2022/37
20220440	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Centre de Santé	2022/38
20220441	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe SPANC	2022/38
20220442	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Ordures Ménagères	2022/38
20220443	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Locations/Ventes de Bâtiments Industriels	2022/39
20220444	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Aménagement de Terrains de la ZA du Pressoir 1	2022/39
20220445	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Aménagement de Terrains de la ZA du Pressoir 2	2022/39
20220446	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Zone d'Activités du Bray	2022/40
20220447	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Zone Commerciale du Bray	2022/40
20220448	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Zone d'Activités du Bray 2	2022/40
20220449	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Zone d'Activités de la Pocherie	2022/41
20220450	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Zone d'Activités les Chapelles	2022/41
20220451	Affectation du résultat 2021 : Budget Annexe Zone d'Activités la Borde	2022/41
20220452	Fiscalité 2022 : vote des taux	2022/42
20220453	Taxe GEMAPI : détermination du produit 2022	2022/42
20220454	Créances éteintes	2022/44
20220455	Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille : subvention de fonctionnement 2022	2022/44
20220456	Budget Principal 2022 : décision modificative n° 1	2022/44
20220457	Budget 2022 : création d'une autorisation d'engagement « dépenses imprévues »	2022/45
20220458	Base de loisirs intercommunale : tarifs 2022	2022/46
20220459	Petite enfance : demande de subvention CAF <i>(Annule et remplace la délibération n° 20220223 du 24/02/2022)</i>	2022/47
20220460	Voirie : attribution du marché 2022-2023-2024 pour le fauchage, débroussaillage des dépendances de la voirie communautaire	2022/48
20220461	Ressources humaines : avancement de grade 2022 – suppression et création de poste	2022/48